



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

**Douzième Session
Utrecht, Pays-Bas, 12 - 16 mars 2018**

**AVANT-PROJET DE LIMITE MAXIMALE POUR LES AFLATOXINES DANS LES ARACHIDES PRÊTES À
CONSOMMER ET PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE ASSOCIÉS (À L'ÉTAPE 4)**

Observations soumises à l'étape 3 par le Canada, la Colombie, le Costa Rica, l'Égypte, l'Inde, le Kenya, la Malaisie, le Paraguay, les Philippines, les États-Unis d'Amérique et ICGMA

LE CANADA

Le Canada tient à remercier l'Inde pour avoir une nouvelle fois dirigé le groupe de travail électronique (GTE) consacré à l'Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et plan d'échantillonnage associé.

Le GTE a proposé une limite maximale (LM) de 10 µg/kg pour les aflatoxines totales (AFT) dans les arachides prêtes à consommer sur la base des considérations suivantes : i) l'avis de la majorité des membres du GTE ; ii) l'approche déjà adoptée pour l'établissement de LM Codex pour les AFT dans les fruits à coque ; iii) l'harmonisation du marché ; iv) la sécurité publique.

Le Canada continue de penser qu'avant qu'une LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer ne soit transmise à la Commission pour adoption, les biais dans l'évaluation du JECFA (REP17/CF) concernant la représentation géographique des données et la différenciation des arachides destinées à une transformation ultérieure de celles qui sont prêtes à consommer devraient être traités en priorité. La résolution de ces biais permettrait une représentation plus précise du gain potentiel en termes de protection de la santé publique, qui pourrait être obtenu grâce à une LM inférieure. Si une LM de 15 µg/kg était établie pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer, la LM existante pour les arachides destinées à une transformation ultérieure devrait être révisée.

Le Canada applique, à la place, une LM réglementaire de 15 µg/kg pour les AFT dans les fruits à coque et les produits dérivés, calculée sur la base de la portion de chair du produit.

Les arachides n'étant pas des fruits à coque, le Canada suggère de modifier comme suit le paragraphe 23 : « Compte tenu de ce qui précède, il semble qu'il y ait un consensus général en faveur de la LM de 10 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer compte tenu de la cancérogénicité des AFT et de la cohérence **de par rapport à** l'approche déjà adoptée par le Codex pour l'établissement de LM pour les AFT **dans les d'autres** fruits à coque. »

LA COLOMBIE

La Colombie a le plaisir de déclarer qu'elle souscrit à L'AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES AFLATOXINES TOTALES DANS LES ARACHIDES PRÊTES À CONSOMMER ET PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE ASSOCIÉ et qu'elle soutient l'adoption de la limite maximale de 10 µg/kg pour le contenu total d'aflatoxines dans les arachides prêtes à consommer. Le point précédent est conforme à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale, en particulier afin d'établir une LM qui doit être aussi basse que cela est raisonnablement possible. Il est noté que les aflatoxines comme contaminants sont une préoccupation majeure pour la santé publique et que les arachides sont l'un des principaux contaminants dans les aliments contribuant à l'exposition aux aflatoxines totales.

La Colombie soutient par conséquent la limite maximale de 10 µg/kg, conformément aux considérations figurant dans l'avant-projet.

Ce qui précède est le consensus atteint dans le Sous-comité colombien sur les contaminants dans les aliments.

LE COSTA RICA

Le Costa Rica est reconnaissant envers le groupe de travail pour le travail qu'il a mené et pour l'opportunité offerte de formuler des observations. À cet égard, il exprime son soutien pour la LM proposée de 10 µg/kg pour les aflatoxines dans les arachides prêtes à consommer.

L'ÉGYPTE

Nous tenons à remercier le Comité pour la qualité de son travail et vous informer que lorsque les arachides sont soumises au tri ou à d'autres traitements physiques avant la consommation humaine, l'Égypte applique la limite maximale (15 µg/kg) pour les aflatoxines totales Tandis que les arachides et les produits traités destinés à la consommation humaine directe ou à servir d'ingrédients dans des produits alimentaires. Quant à la toxicité cancérigène des aflatoxines, l'Égypte applique la limite maximale (4 µg/kg) pour les aflatoxines totales en tenant compte de la génotoxicité (cancérigènes) des aflatoxines et du fait que les arachides peuvent être l'un des principaux contributeurs à l'exposition totale aux AFT.

L'INDE

Observation générale : L'Inde appuie la recommandation de créer une LM de 10 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer.

Justification : La limite proposée serait conforme à l'approche déjà adoptée par le Codex de fixer des LM pour les AFT dans les autres fruits à coque.

LE KENYA

OBSERVATION GÉNÉRALE

Le Kenya tient à remercier le GTE, dirigé par la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas, pour la préparation de ce document à diffuser aux membres pour observations.

OBSERVATION SPÉCIFIQUE

OBSERVATION : nous soutenons la recommandation proposée par le GTE de LM de 10 µg/kg pour les arachides prêtes à consommer. Nous prenons également en compte que les aflatoxines peuvent être réduites par le décorticage des arachides, le blanchiment suivi par l'assortiment de couleur, l'assortiment par gravité spécifique, la suppression de celles qui sont abîmées. Nous recommandons également la révision du plan d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans les arachides pour qu'une transformation ultérieure soit applicable aux arachides prêtes à consommer, non seulement pour celles commercialisées en paquets, mais également pour celles en vrac.

LA MALAISIE

La Malaisie tient à féliciter les membres du groupe de travail électronique dirigé par l'Inde pour la progression du document.

La Malaisie est d'avis que la limite maximale (LM) de l'aflatoxine dans les arachides prêtes à consommer devrait être conforme au principe ALARA (aussi bas que cela est raisonnablement praticable), étant donné que l'aflatoxine est connue pour sa capacité cancérigène.

La Malaisie soutient donc la LM de 10 µg/kg pour l'aflatoxine dans les arachides prêtes à consommer.

LE PARAGUAY

Le Paraguay se réjouit de pouvoir exprimer des commentaires sur cette question. Considérant les conclusions contenues dans le document CX/CF 18/12/10 et conformément au mandat du GTe, le Paraguay recommande l'adoption d'un niveau maximal de 10 µg/kg d'AFT dans les arachides (cacahuètes) prêtes à la consommation.

LES PHILIPPINES

Les Philippines soutiennent la LM proposée de 10 µg/kg pour les aflatoxines totales dans les arachides prêts à consommer et les plans d'échantillonnage associés.

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis apprécient le travail accompli par l'Inde dans la préparation des recommandations de limite maximale (LM) pour les aflatoxines totales (AFT) dans les arachides prêtes à consommer et soumet respectueusement les observations suivantes :

- Les États-Unis soutiennent une LM de 15 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer basée sur l'évaluation de l'impact du 16 novembre 2016 réalisée par le JECFA, l'organisme d'évaluation des risques du CCCF.
- Les États-Unis ne sont pas d'accord avec l'énoncé du paragraphe 23 du document CX/CF 18/12/10 selon lequel un consensus général a été atteint pour une LM de 10 µg/kg pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer. En fait, nombre de participants se sont prononcés en faveur d'une LM de 15 µg/kg ou, pour le moins, d'un compromis.
 - Dans le premier projet de document du GTE, l'Inde a rapporté qu'en réponse à la lettre circulaire CL 2017/57-CF (mai 2017), 7 répondants (5 pays membres et 2 observateurs) soutenaient une limite de 15 µg/kg, 6 répondants (5 pays membres et 1 organisation membre) soutenaient une limite de 10 µg/kg, et 3 pays membres ne soutenaient aucune de ces limites.
 - Dans le deuxième projet de document du GTE, l'Inde a rapporté qu'en réponse au premier projet du GTE, 6 répondants (4 pays membres et 2 observateurs) soutenaient une limite de 15 µg/kg et 6 pays membres ne soutenaient pas une limite de 15 µg/kg.
 - Dans le document final, l'Inde a rapporté qu'en réponse au deuxième projet du GTE, 4 répondants sur 11 soutenaient une LM de 15 µg/kg et un répondant suggérait une fourchette de 10 à 15 µg/kg.
- Les États-Unis ne sont pas d'accord avec l'énoncé du paragraphe 25 selon lequel « en conformité avec l'avis majoritaire, fixer à 10 µg/kg la LM pour les AFT dans les arachides prêtes à consommer semble faisable et répondrait aux enjeux commerciaux immédiats, » puisque la LM proposée aggraverait les enjeux commerciaux pour ceux qui exportent vers les pays où les LM sont actuellement supérieures à 10 µg/kg.
- L'évaluation de l'impact du JECFA83 (novembre 2016) a conclu que :
 - Il n'y aurait aucune réduction de l'exposition alimentaire aux AFT si une LM de 10 µg/kg était adoptée à la place d'une LM de 15 µg/kg.
 - L'exposition moyenne aux AFT pour l'ensemble des régimes alimentaires par modules de consommation du système GEMS/Aliments était de 5,0-8,0 (estimation basse-estimation haute, ng/kg pc par jour) à des LM de 15 µg/kg et 10 µg/kg.
- Cependant, le taux de rejet des arachides prêtes à consommer serait sensiblement plus élevé avec une LM de 10 µg/kg par rapport à une LM de 15 µg/kg.
 - Le taux de rejet de 9,7 % à une LM de 15 µg/kg passerait à 12,6 % avec une LM de 10 µg/kg.
 - Selon l'industrie américaine des arachides, une augmentation du taux de rejet de 9,7 % à 12,6 % entraînerait une perte pour le commerce international d'environ 100 000 tonnes métriques d'arachides prêtes à consommer, pour une valeur commerciale d'environ 140 millions d'USD (Global Trade Information Services pour l'année civile 2016).
- L'évaluation de l'impact du JECFA83 ne donne pas de raison de fixer une limite de 10 µg/kg plutôt que de 15 µg/kg. Les États-Unis ne sont pas d'accord avec la recommandation d'une LM de 10 µg/kg qui provoquerait une barrière commerciale pour les pays exportateurs sans démontrer d'avantage pour la santé publique dans les pays importateurs, fondée sur un désir d'être cohérent avec les LM pour les fruits à coque prêts à consommer.

- **Les États-Unis recommandent que la discussion d'un plan d'échantillonnage approprié soit incluse à la prochaine version du document pour observations.**
 - En réponse à une discussion sur les plans d'échantillonnage au paragraphe 7 du document CL 2017/26-CF (mars 2017), les États-Unis ont formulé l'observation suivante :
 - Le Comité doit préciser si la LM a vocation à s'appliquer aux arachides expédiées dans des paquets destinés aux consommateurs. Si tel est le cas, les États-Unis conviennent qu'un plan d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer emballées doit être développé avant de passer à une LM proposée dans le processus par étapes. Nous notons que nous ne considérons pas les arachides décortiquées brutes et les arachides en coque brutes comme étant prêtes à consommer.
 - Les États-Unis recommandent d'utiliser l'actuel « Plan d'échantillonnage pour les aflatoxines totales contenues dans les arachides destinées à une transformation ultérieure » en appendice 1, Annexe 1 de la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires (NGCTA) (CODEX STAN 193-1995) pour les arachides prêtes à consommer en vrac.

INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)

D'après l'évaluation qui a été menée dans le cadre du 83ème Comité mixte d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA, novembre 2016)¹, l'ICGMA soutient l'établissement de la LM pour les aflatoxines totales (AFT) dans les arachides prêtes à consommer à 15 µg/kg. Notre soutien de 15 µg/kg est conforme aux résultats de l'évaluation d'impact du JECFA qui se trouve à la page 34 du rapport :

*« Le Comité a conclu qu'**appliquer une LM de 10, 8 ou 4 µg/kg pour les arachides prêtes à consommer aurait un petit impact supplémentaire sur l'exposition alimentaire aux AFT pour le grand public, comparé à l'établissement d'une LM de 15 µg/kg. À une LM de 4 µg/kg, la proportion du marché mondial des arachides prêtes à consommer rejetée représenterait approximativement le double de la proportion rejetée à une LM de 15 µg/kg (environ 20 % contre 10 %).** »*

D'après l'évaluation du JECFA, l'ICGMA est de l'avis que la LM inférieure de 10 µg/kg offrirait peu d'avantages supplémentaires en matière de santé publique, tout en résultant en un taux de rejet des arachides prêtes à consommer considérablement plus élevé. Ce taux de rejet supérieur entraînerait au contraire un gaspillage alimentaire et aurait un impact négatif sur le commerce sans avoir un avantage comparable pour la santé publique.

L'ICGMA souhaiterait remercier le comité pour avoir pris en compte les observations ci-dessus et apprécie l'opportunité offerte d'apporter d'autres informations, si demande en est faite. L'ICGMA souhaiterait également remercier les présidents du groupe de travail électronique pour leur travail acharné de préparation des projets de document de discussion. Nous sommes impatients d'approfondir l'examen de la question à la 12ème session du CCCF.

¹ WHO Technical Report Series. Eighty-third report of the Joint FAO.WHO Expert Committee on Food Additives. Evaluation of Certain Contaminants in food. 2017. 1002 (1-182). ISBN 978-92-4-121002-7. Available at: <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/254893/1/9789241210027-eng.pdf?ua=1>